



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 26 janvier 2023

Question écrite urgente

« ~~Malgré qu'on me traite comme de la merde, je suis quand même gentille~~ » ?

En janvier 2019, à Genève, les employées d'une entreprise de nettoyage se mettent en grève pour protester contre un licenciement collectif. Ces femmes, pour l'essentiel d'origine étrangère, s'occupent de nettoyer les locaux d'une grande banque privée genevoise après la fermeture de ses bureaux. Chaque soir, pendant une douzaine de jours, au plus froid de l'hiver, elles reviennent armées de leur courage, devant la banque, en plein cœur d'une rue marchande, faire entendre leur colère et leurs revendications.

« ~~Malgré qu'on me traite comme de la merde, je suis quand même gentille~~ » est une pièce de théâtre signée Jérôme Richer qui s'inspire de cette grève pour retracer l'histoire d'une lutte : celle de David contre Goliath, du faible contre le fort. Une lutte de femmes contre des hommes détenteurs du pouvoir. L'histoire d'une émancipation.

Malheureusement, la réalité est encore plus dure que celle que dénonce la pièce de théâtre. Aujourd'hui, les entreprises privées de nettoyage signent des contrats avec l'Etat pour une durée déterminée. A la fin de cette durée de quelques années, les entreprises doivent repostuler, elles sont évaluées et mises en concurrence (en principe). Mais des entreprises annoncent préventivement quelques mois auparavant à leurs employés des licenciements dans l'hypothèse où elles perdraient un contrat. Cela pose la question de la sous-enchère salariale entraînée par l'Etat.

En 2016, le Conseil d'Etat observait déjà cette pression sur les salaires et le fait que les appels d'offres pouvaient conduire à des dérives, notamment des baisses de salaires lorsque le prestataire changeait. « Non seulement cette situation n'est pas acceptable, mais si les employés se retrouvent dans une

situation précaire, l'Etat doit les aider et le gain est tout théorique »¹, annonçait alors le Conseil d'Etat. Mais pour quels résultats aujourd'hui ?

- *Quelle politique est actuellement activement menée par le Conseil d'Etat afin de protéger les agents en entretien de surface placés dans cette précarité, sachant que ce sont de petits salaires touchés par des personnes parlant à peine français, qui n'ont pas les moyens de se défendre ?*
- *L'Etat s'assure-t-il qu'une travailleuse ou un travailleur qui perd son emploi suite à un appel d'offres est réengagé au moins aux mêmes conditions qu'auparavant ?*
- *Quel est le coût pour l'Etat de ce dumping salarial et de ces licenciements sauvages ?*
- *L'Etat a-t-il pris en considération l'expérience, les compétences relationnelles et la satisfaction des usagers des bâtiments concernés à parts égales avec le rapport qualité-prix, lors des appels d'offres, comme le demandait la pétition déposée en 2015 et soutenue par le Grand Conseil ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à cette question.

¹ <https://www.tdg.ch/letat-de-geneve-exige-des-nettoyeurs-diplomes-448186042401>